



Bilan de compétences

Centre de formation Tadmour

24 rue Paul Helbronner
38100 Grenoble

tdmr.cfp@gmail.com 06 56 67 29 30

1

POURQUOI CHOISIR UN BILAN DE COMPETENCES ?



Le bilan de compétences, un accompagnement bénéfique pour votre carrière professionnelle.

Vous avez envie d'évoluer ?

De faire un point sur vos atouts et vos compétences ?
Ou vous souhaitez tout simplement changer de travail ?

Le bilan de compétences est alors fait pour vous !

Un accompagnement 100 % sur mesure

Nous construisons ensemble, selon vos objectifs et vos besoins, votre nouveau projet professionnel, un nouveau projet qui correspond à votre savoir-être et à votre savoir-faire, un nouveau projet qui vous permettra d'être épanouie et d'être alignée !

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Chacun a la possibilité de réaliser un bilan de compétences : tous les salariés du privé ou du public, les demandeurs d'emploi, les artisans, les commerçants, les professions libérales mais aussi les particuliers.

Chaque profil est différent, et nous nous adaptons à chacun afin que tout le monde puisse réaliser ses projets et ses objectifs professionnels.



24 RUE PAUL HELBRONNER

38100 GRENOBLE

TDMR.CFP@GMAIL.COM 06 56 67 29 30

2

COMMENT SE DEROULE UN BILAN DE COMPETENCES ?



Un dispositif normé, en 3 étapes

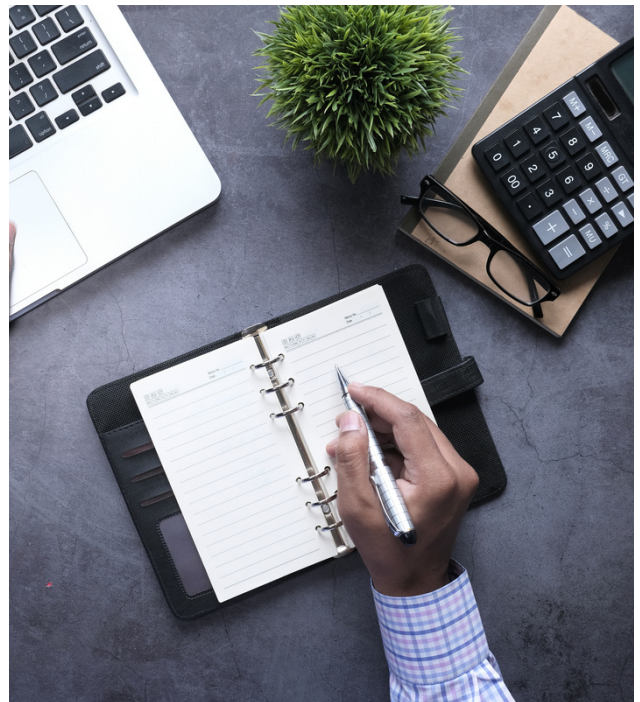
Le Bilan de compétences comprend, conformément à la réglementation du code du travail, 3 phases distinctes :

1. Première Phase - Préliminaire : analyse de la demande
2. Deuxième Phase - Investigation : identification et analyse du projet
3. Troisième Phase - Conclusion : validation et restitution du projet

PHASE PRÉLIMINAIRE

Chacun a la possibilité de réaliser un bilan de compétences : tous les salariés du privé ou du public, les demandeurs d'emploi, les artisans, les commerçants, les professions libérales mais aussi les particuliers.

Chaque profil est différent, et nous nous adaptons à chacun afin que tout le monde puisse réaliser ses projets et ses objectifs professionnels.



2

COMMENT SE DEROULE UN BILAN DE COMPETENCES ?

PHASE D'INVESTIGATION

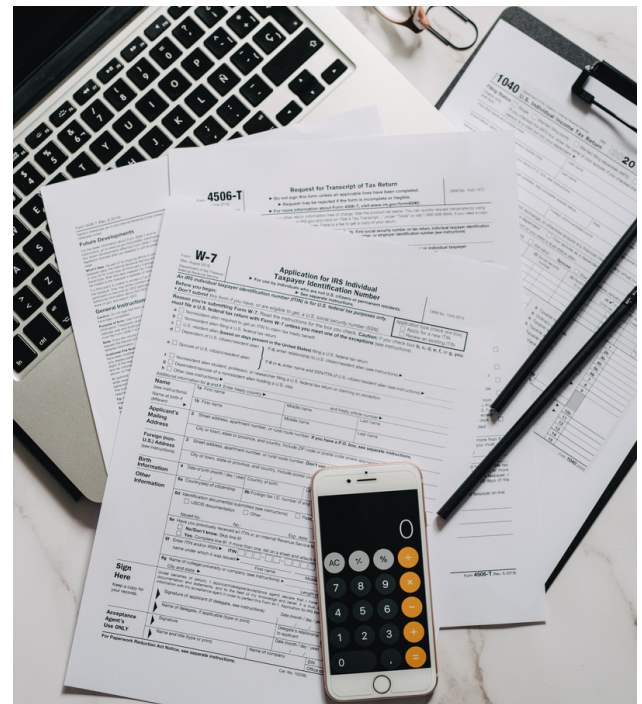


- Analyse et évaluation des aptitudes et des centres d'intérêts professionnels, des sources de motivation profondes et de leur degré de satisfaction ainsi que de la personnalité ;
- Tests ;
- Restitution des tests et élaboration des hypothèses professionnelles ;
- Compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolutions envisagées ;

- Recherche documentaire et préparation de la validation par enquête terrain.

- Durant la phase d'investigation nous nous appuyons sur un ou plusieurs des outils psychométriques les plus précis du marché pour l'exploration des intérêts professionnels ; pour l'analyse des sources de motivation profondes, et enfin pour la personnalité.

A la fin du Bilan de compétences, il vous sera remis une synthèse détaillée de son bilan de compétence. Dans ce rapport écrit figurera les différents scénarii retenus, confrontés à la réalité du marché du travail, accompagnés d'un vrai plan d'action comprenant notamment les éventuels besoins en formation ou VAE.



2

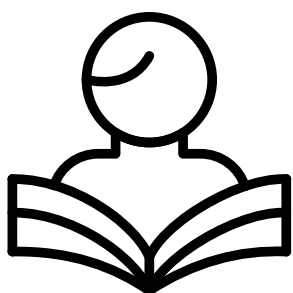
COMMENT SE DEROULE UN BILAN DE COMPETENCES ?

PHASE DE CONCLUSION



- Mise en correspondance des éléments constitutifs du projet professionnel avec des scénarii alternatifs ainsi que les phases de réalisation dudit projet clairement identifié dans le temps ;
- Déclinaison des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel ;
- Définition des étapes restantes que le bénéficiaire doit réaliser pour finaliser son projet;
- Restitution du document de synthèse.

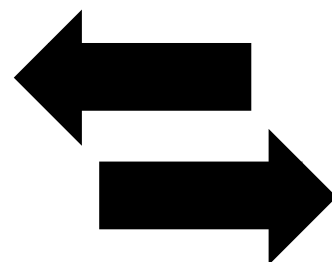
où?



PRÉSENTIEL



DISTANCIEL



MIXTE

3

COMMENT FINANCER LE BILAN DE COMPETENCES ?

IL EXISTE PLUSIEURS POSSIBILITÉS DE PRISE EN CHARGE SELON VOTRE SITUATION ACTUELLE :

CPF : (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/>) il est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) et peut donc ainsi être pris en charge :

o en totalité en s'inscrivant directement sur la plateforme ;

o partiellement avec une possibilité de co-financement de votre entreprise, d'un abondement de Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi ou par un complément en financement propre à votre convenance.

o Par le plan de développement des compétences (ancien plan de formation) de votre entreprise.

COMMENT FINANCER LE BILAN DE COMPETENCES ?

- Par Pôle Emploi – prendre contact directement avec votre conseiller(e) pour connaître les modalités de prise en charge.

- Par autofinancement (prise en charge à titre personnel).



4

QUELLE EST LA DUREE D'UN BILAN DE COMPETENCES ?



D'une durée de 10, 16 ou 24 heures, sur une période de 2 à 4 mois, le bilan de compétences s'articule autour d'entretiens en face à face avec un consultant, de passation de tests et questionnaires ainsi que de travaux personnels guidés.

5

COMMENT REUSSIR SON BILAN DE COMPETENCES?



Pendant tout le bilan de compétences, vous serez accompagné par votre consultant référent mais vous serez amené à faire du travail personnel, de réflexion, d'analyse, de faire des recherches d'informations, d'apprendre à développer votre réseau professionnel... Il vous engage donc tant dans la réflexion que dans l'action. Le consultant sera là naturellement pour vous guider à chaque étape, vous insuffler du dynamisme dans la mise en œuvre de vos démarches, tout ceci dans un cadre strict de confidentialité.

5

COMMENT REUSSIR SON BILAN DE COMPETENCES?



Pour réussir votre bilan de compétences, nous vous offrons une prestation :

- à la mesure de vos compétences
- dans le respect de vos valeurs
- en lien avec la réalité du marché.



Que puis-je en attendre ?

- Etablir un socle de compétences professionnelles et personnelles qui vous permettra de vous projeter concrètement dans l'avenir
- Construire un projet professionnel cohérent et adapté à vos besoins

Entretien préalable

Entretien préalable avec le Conseiller(e) (ou envoi questionnaire par mail), pour déterminer l'adéquation entre les besoins et attentes du bénéficiaire et le contenu du Bilan de compétences.

Objectif général

Permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Code du travail : Article L6313-10

Objectifs spécifiques et opérationnels

Le bilan de compétences permet de :

- . Mettre en évidence les compétences professionnelles et personnelles
- . Analyser ses motivations et aspirations ;
- . Fixer ses priorités professionnelles ;
- . Définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation ;
- . Confronter ses choix d'évolution notamment au regard du marché de l'emploi.

Prendre en compte les besoins de chaque bénéficiaire.

En lien avec la politique d'individualisation de nos accompagnements, vous établirez avec le/la Conseiller(e) une grille d'analyse partagée de la situation, qui débouchera sur un programme personnalisé.

La durée

24h d'accompagnement dont :

- . 16 heures en face à face (généralement 8 rendez-vous de 2 heures)
- . 8 heures de travail personnel

Modalités

Au choix :

- . Présentiel (100 % face à face)
- . A distance

Modalités pédagogiques et techniques

- . Support réflexif Bilan de Compétences ;
- . Tests psychométriques de personnalité spécial cadre : RIASEC ;
- . Tests psychométriques de personnalité, d'intérêts et de motivation : TRICAM, MBTI, exercice de la « fluidité verbale ;
- . Document de synthèse.

Vous bénéficierez d'un accompagnement alternant entretiens en face à face et travail personnel, sur des supports variés et adaptés à votre situation.

Evaluation de la satisfaction

- . Questionnaire de satisfaction à chaud au dernier jour du Bilan de compétences.
- . Questionnaire de satisfaction à froid à partir de 6 mois après le Bilan de compétences.

Documents de fin d'action

- . Attestation de fin de présence ;
- . Synthèse écrite avec un plan d'action.

Prix

Éligible Prise en charge CPF

Le plus de notre accompagnement

- . Possibilité de faire un entretien préalable gratuit et sans engagement pour rencontrer votre conseiller(e) ;
- . Une opportunité de faire évoluer votre parcours professionnel ;
- . L'expertise de nos Conseiller(e)s est attestée par leurs compétences et des témoignages (diplômés et expérience).
- . Possibilité de suivre des entretiens à distance.

Financement

- . Bilan de compétences éligible au CPF
- . Prise en charge possible OPCA / OPCO / Pôle Emploi